

Élections dans la Fonction publique : progression globale de l'UNSA

Les premières élections générales viennent de livrer un instantané de la représentativité dans toute la Fonction publique. Avec une participation qui reste élevée, l'UNSA y fait une progression significative sur les trois versants. Un encouragement à poursuivre la voie d'un syndicalisme réformiste exigeant.

A l'État, en passant de 14 à 14,8 % et de la 5ème à la 3ème place, l'UNSA est l'organisation qui progresse le plus : elle est même la seule à le faire en pourcentage comme en voix.

Il en est même à la Territoriale où elle accroît de près d'un tiers les voix qu'elle obtient atteignant désormais 8,2 %.

Elle enregistre également une progression de 0,6 point sur le versant hospitalier.

L'UNSA confirme sa place parmi les quatre organisations représentatives dans toute la Fonction publique ; elle progresse d'un point à 10,3% pour le décompte général pour le Conseil Commun de la Fonction Publique.

Dans un contexte de crise généralisée, l'UNSA a fait le choix de parler vrai et d'inscrire le syndicalisme en positif. Elle a mis les services publics au cœur de ses revendications. Les résultats qu'elle vient d'obtenir sont un encouragement à poursuivre la voie d'un syndicalisme réformiste exigeant.

Élections à la CCAS des Industries Électriques et Gazières

Les élections du 27 novembre dans les industries électriques et gazières (EDF, GDF SUEZ et ...) ont montré une forte progression des listes de l'alliance UNSA - CFE-CGC.

Ces élections des administrateurs des 65 caisses régionales d'action sociales avaient surtout pour enjeu la répartition des places au sein du CA de la CCAS (Caisse centrale d'activités sociales), le CE souvent qualifié le plus riche de France (480M€ de dotation annuel). L'UNSA Energie a pu participer à ces élections, verrouillées sur les 5 OS traditionnelles par un accord de branche, grâce à son alliance avec la CFE-CGC.

La dynamique de développement entreprise par les deux organisations en alliance continue de porter ses fruits puisqu'elles obtiennent ensemble :

3 administrateurs élus à la CCAS (au lieu de 1), plus de 200 administrateurs CMCAS (Caisse Mutuelle Complémentaire et d'Action Sociale) contre une centaine précédemment).

Ces résultats permettent à l'alliance UNSA CFE-CGC d'afficher 7,6 points de progression tous collèges confondus (de 9,8% à 17,4%), et de conforter sa 2ème place chez les salariés des IEG.

La CGT encaisse un recul très important et ne conserve sa majorité que grâce aux votes des retraités. La progression de l'alliance dans le vote des salariés actifs est encore plus importante (+5pts par rapport aux élections CE de 2013). Elle peut s'expliquer en partie par le vote plus fort des agents du 1er collège pour l'UNSA.

Les administrateurs parrainés par l'UNSA et la CFE-CGC porteront les orientations présentées lors de la campagne : diminution des 75% de frais de fonctionnement de la CCAS, afin de disposer des ressources permettant de compléter l'offre actuelle (mise à disposition de chèques vacances, de tickets restaurants, d'aides pour choisir les activités sportives ou culturelles, d'aides à la personne...).

Autre résultats d'élections professionnelles

Kuhne Nagel Road : le grand chelem de l'UNSA Route !

Pour sa première participation, dans ce grand groupe de transport logistique de 3.023 salariés, l'UNSA a réussi son implantation. Avec 373 voix (24,85%) portées sur nos listes, l'UNSA devient incontournable 1er syndicat avec 2 sièges CE et 19 sièges DP. L'UNSA devance CFTC (23,78%) FO (15,59%), CFDT (10,59%), CGT (15,12%) et CFE/CGC (10,06%). Ce travail d'équipe mené par Aissa Ferahtia, Mohamed Boussoufd, Thierry Saubion, Mickael Boimoreau permet d'ores et déjà de considérer notre présence dans les autres entreprises du groupe.

Journal du Centre : l'UNSA devient d'emblée majoritaire absolu

Pour sa première participation, dans cet organe de presse, le syndicat Centre-Presses-UNSA réussit un grand coup : avec 30 voix (52 %) et 2 sièges sur 3 au sein de la DUP devant SNJ-Solidaires (36%- 1 siège) et la CFDT (12% - aucun siège). A noter une participation de 91% de votants.

Securitas - Grand-Ouest : l'UNSA entre au CE

Pour le renouvellement des élus CE du Grand Ouest (Brest, Rennes, Angers, Nantes, Tours, Niort, Bordeaux, Toulouse, Pau), un second tour était organisé faute de quorum au premier tour, l'UNSA obtient 12% et un siège.

Imprimerie Chirat : 100% gagnant - 100% UNSA

Dans cette imprimerie de 220 salariés implantée à St-Just-la Pendue (42), les élu-e-s du CE jusqu'ici sans étiquette, ont choisi de rejoindre l'UNSA. Seule liste l'UNSA a obtenu 165 voix et les 4 sièges du collège ouvrier. A noter une forte participation de plus de 80%, malgré la présence d'une seule liste. Un second tour est organisé pour le collège cadre.

Contitech Anoflex : l'UNSA en arbitre

Entreprise de Métallurgie du Rhône du groupe Continental de 331 salariés, l'UNSA, déjà présente au sein de l'entreprise, obtient 74 voix et 1 élu CE (26,6%), la CGC obtient 78 voix (28%), la CGT (38,5%). CFTC (2,8%), CFDT (2,8%) et FO (1%) ne sont plus représentatives.

L'emploi des personnes en situation de handicap participe à la construction de la société inclusive

La conférence nationale du handicap du 11 décembre 2014, présidée par le Président de la République avait pour objectifs principaux : construire une société inclusive, concevoir des parcours et des soins adaptés et élaborer des mesures concrètes de simplification pour améliorer le quotidien.

Cette conférence était précédée de quatre forums régionaux: Accessibilité, Emploi, Jeunesse, Accompagnement et accès aux soins.

Au forum " Emploi ", l'UNSA avec l'ensemble des organisations syndicales a rappelé le travail considérable qu'elles effectuent, tant dans le cadre institutionnel où elles participent activement à l'élaboration de nouveaux droits pour les personnes handicapées, que sur le terrain où elles se mobilisent contre toutes les formes de discriminations.

En tant qu'organisations représentatives des salariés, dans leur diversité, elles représentent également les personnes en situation de handicap : c'est ainsi qu'elles sont incontournables pour la signature des accords, qu'elles participent aux instances de dialogue social ou aux rendez-vous qui concernent l'ensemble des salariés et donc les travailleurs handicapés dans les instances représentatives du personnel CHSCT, CE, CT, et dans le cadre des négociations annuelles obligatoires.

De plus, la loi de 2005 a instauré une obligation de négocier tous les ans au niveau de l'entreprise et tous les trois ans au niveau de la branche. Dans le même temps, la loi prévoit qu'un établissement soumis à l'obligation d'emploi peut s'acquitter de son obligation et être exonéré de sa contribution à l'AGEFIPH en appliquant un accord agréé par le ministère du travail.

L'inclusion des personnes en situation de handicap dans le monde du travail et surtout le maintien dans l'emploi, mobilisent les équipes syndicales au quotidien pour faire respecter les droits de ces salariés, puisque 32 % des handicaps sont d'origine accidentelle, y compris les maladies professionnelles et accidents du travail. 80 % des handicaps surviennent au cours de la vie. Cette tâche s'intensifie compte tenu de la dégradation des conditions de travail.

Ensemble, les organisations syndicales ont élaboré une contribution, consultable sur le site de la conférence nationale, faisant part de leurs préoccupations et de leurs propositions.

Le premier bilan des accords agréés démontre l'intérêt d'un accord car le taux d'emploi dans ces entreprises est supérieur par rapport aux établissements non couverts par un accord. Ce constat met en lumière la nécessité d'aborder la question de l'emploi de façon volontariste.

Depuis longtemps, les organisations syndicales considèrent les accords comme des outils intéressants qu'il convient de valoriser. Cependant, ils méritent d'être améliorés et ne sont pas exclusifs d'une discussion dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire (NAO) En effet, les accords ne peuvent se limiter à la seule obligation d'emploi. La négociation au delà des orientations discutées, doit également porter sur la pesée financière. Les négociateurs doivent avant la signature être obligatoirement informés de la ventilation entre les différents postes : emploi direct, sous-traitance, information, sensibilisation, formation...

Le défi est lancé puisque le Président de la République veut multiplier par trois le nombre d'accords d'entreprise d'ici trois ans. Pour le relever, une étude approfondie des freins à la négociation sera à faire pour mettre à disposition de tous les négociateurs, les outils indispensables pour un dialogue social constructif au service des personnes en situation de handicap.

Discriminations au travail

Les ministres François Rebsamen (Travail) et Patrick Kanner (Ville, Jeunesse) ont mis en place le 29 octobre un groupe de travail, qui réunit "partenaires sociaux", "associations de lutte contre les discriminations", "acteurs de l'accès à l'emploi" et "ministères concernés".

L'objectif de ce groupe de travail, dont l'UNSA est membre, est d'identifier "des voies de progrès pour lutter contre les discriminations collectives dans le monde du travail" et d'examiner "des mesures nécessaires pour promouvoir les méthodes de recrutement non discriminantes". Trois sous-groupes thématiques ont été mis en place :

Le recrutement et notamment se prononcer sur le CV anonyme, inscrit dans la loi depuis 2006 mais dont les décrets n'ont jamais été publiés ;

Les discriminations au travail et les mesures de l'ANI relatif à la diversité dans l'entreprise du 12 octobre 2006 ;

Les recours et procédures exercés lors des discriminations.

Lors de la réunion des 3 et 11 décembre 2014 du sous groupe 1, l'UNSA s'est prononcée en faveur de l'utilisation du CV anonyme en tant que levier de prise de conscience pour prévenir contre les discriminations lors de la rencontre de l'offre et de la demande d'emploi.

L'UNSA a expérimenté, sur le bassin d'emploi de Lille-Roubaix, l'utilisation du CV anonyme de mars 2007 à mars 2008 via une plate-forme Internet d'emploi, dans le processus d'une recherche de stage pour les jeunes lycéens de l'enseignement professionnel. L'expérimentation est globalement positive car le dispositif a permis la collecte de l'offre de stage sur le territoire et a amorcé le dialogue avec les entreprises. Il a permis en premier lieu la sensibilisation des parties prenantes du système " accès stage " en proposant un outil concret et innovant au recruteur qui permet aussi de dépasser les blocages en s'interrogeant sur leurs pratiques et en les mobilisant sur la lutte contre les discriminations.

Nous considérons que le CV permet aux entreprises d'accéder à un vivier de compétences inédit, de promouvoir une égalité des chances et de développer une prise de conscience citoyenne en permettant au recruteur d'être interpellé au quotidien sur ses pratiques. Cet effet pédagogique pouvant permettre une dynamique d'entraînement et de démultiplication. Pour le candidat, l'effet le plus marquant dans l'utilisation du CV anonyme est l'augmentation de la confiance en soi, la diminution considérable de l'auto sélection et la possibilité de franchir la première barrière pour accéder à un entretien d'embauche.

Cependant, il paraît important que ce dispositif ne soit vécu par les entreprises ni comme une contrainte (en terme de coût, de délai, de ressources humaines...) ni comme une mise en accusation. Dans le même temps, il est nécessaire de construire une série d'indicateurs permettant de mesurer l'efficacité du dispositif et de pouvoir, le cas échéant, apporter les mesures correctives.

L'UNSA préconise un accompagnement et une assistance des entreprises utilisant des méthodes de recrutement non discriminantes, dont l'utilisation du CV anonyme. Cet accompagnement pouvant être confié au service public de l'emploi : ainsi Pôle Emploi, par exemple, a une longue expérience dans la mise en œuvre de méthodes originales telles que la méthode des habilités ou la méthode du recrutement sans CV.

La CFE-CGC fête ses 70 ans

Luc Bérille et Jean Grosset ont répondu à l'invitation de la CFE-CGC pour représenter l'UNSA au 70ème anniversaire de cette organisation. La CFE-CGC avait choisi de célébrer cet événement salle Wagram à Paris, là où elle s'est créée le 15 octobre 1944.